Première Année. — N° 36. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Samedi, 31 Août 1861.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journalt rue de la Mairie, 6, et se paien, d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
5	Jeudi..	s. Laurent.	Lalbenque, Dégagnac.	N. L. le 6, à 1 h. 3' du soir.
6	Vend..	se Rosalie.	St-Cirq-Lapopie.	P. Q. le 13 à 7 h. 25' du matin.
7	Sam...	s. Cloud.	Montcuq, Martel.	P L. le 20, à midi.
				D. Q. le 28, à 1 h, 32' du soir.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements et les annonces sont reçus à **Paris**, à l'Agence centrale de publicité des Journaux des départements, rue du Bac, 93. — Norbert-Estibal, place de la Bourse, 12. — Laffite-Havas, 8, place de la Bourse.

L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montratier.....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron).. Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

Cahors, 31 août 1861.

Les dernières nouvelles de Naples sont peu intéressantes. La lutte entre la réaction et les troupes piémontaises continue, avec défaillance et découragement marqués de la part de la première. Il n'en règne pas moins dans le nouveau royaume italien un sentiment de malaise général qui frappe tous les yeux. Il ressort vivement dans le projet, arrêté depuis quelques jours, de la création d'un ministère de la police. Les désertions sont également fréquentes dans l'armée et ont lieu sur toutes les frontières ; elles ont vivement ému le cabinet de Turin qui croit, avec une certaine raison, que ces désertions inattendues sont l'œuvre de sociétés ou de comités secrets. Le roi Victor-Emmanuel partira, décidément, pour Florence, vers le milieu du mois prochain ; il ira ouvrir la magnifique exposition qui doit avoir lieu dans cette ville ; de Florence, S. M. pourrait bien se rendre à Naples, surtout, si d'après la promesse, récemment faite par le général Cialdini, l'insurrection des provinces napolitaines était comprimée.

Quelques lignes d'un journal de Paris, l'*Ami de la Religion*, ont produit, ces jours-ci, une certaine sensation. On y disait que les deux cours de Vienne et de Pétersbourg auraient fait parvenir à celle des Tuileries une note, dans laquelle elles appelaient l'attention de l'empereur Napoléon sur les désordres et sur la guerre civile qui ensanglantent le sud de l'Italie. L'impuissance du Piémont est désormais avérée, disait encore cette note, le gouvernement français devrait intervenir à Naples pour la tranquillité de l'Europe. Hier, en réponse à l'article de l'*Ami de la Religion*, paraissait, dans le *Pays* l'article suivant :

On a parlé d'une prétendue note envoyée par la Russie et l'Autriche à Paris pour rappeler au gouvernement impérial les dispositions du traité de Zurich, en menaçant d'intervenir, si l'Italie n'était pas organisée conformément à ce traité.

L'Ami de la Religion a reproduit cette nouvelle d'après une correspondance de Rome : aucune communication de cette nature n'a été faite au gouvernement français.

A. Tranchant.

Les deux chambres du Reichsrath autrichien ont voté des projets d'adresse en réponse au message impérial prescrivant la dissolution de la Diète Hongroise. Ces projets favorables au Gouvernement, approuve pleinement sa conduite en cette circonstance ; ils seront probablement adoptés, mais non sans une assez vive opposition. Une dépêche publiée plus bas, nous apprend déjà, que dans la séance du 28 août, de la chambre législative de Vienne, un député a attaqué avec énergie le Rescrit impérial et l'a regardé comme un indice infaillible de la fatalité qui pousse à sa ruine la monarchie autrichienne.

Les nouvelles sont plus calmes du côté de Varsovie. La force armée a quitté les rues de la ville ; les bivouacs ont été levés. Varsovie a repris sa physionomie habituelle ; une insensibilité apparente, sous laquelle gronde et bouillonne une sourde colère.

Tous les moyens de conciliation ayant été épuisés dans l'Herzegowine, Omer-Pacha engage décidément la lutte, 30,000 hommes étaient déjà sous les ordres du Serdar ; six nouveaux bataillons vont encore lui être envoyés, pour qu'il puisse immédiatement entrer en campagne.

Après la grande bataille qui a eu lieu aux États-Unis, ce malheureux pays jouit d'un court instant de trève. M. Lincoln en a profité pour ordonner un jour de jeûne général, de deuil et de prières publiques, afin d'attirer sur son armée les bénédictions du ciel. Puis il a publié une proclamation, dans laquelle les États confédérés sont déclarés en insurrection. Toutes relations commerciales ou autres avec les États séparatistes sont rigoureusement interdites. Les marchandises provenant des échanges seront saisies et confisquées. Le langage de M. Lincoln est plein d'énergie ; mais, peut-être, il eût été mieux inspiré en ne parlant pas ainsi.

Jules C. Du Verger.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Pesth, 29 août.

Les séances du Comitat ont été soudainement suspendues, aujourd'hui, par suite d'un ordre du gouvernement, motivé sur la protestation du Comitat. Des placards menacent ceux qui voudront empêcher les soldats de faire leur devoir, de l'emploi sévère de la juridiction militaire.

Kœnigsberg, 29 août.

Une proclamation du gouverneur général de la Lithuanie, M. Nazimoff, publiée dans le *Courrier de Vilna*, donne le récit des troubles survenus dans cette capitale, à l'occasion de la fête de l'Union, et explique la nécessité qu'il y a eu de recourir à la force armée. La proclamation défend, sous les peines les plus sévères, tout chant, procession ou attroupement ; engage les femmes à ne pas quiter leurs maisons, si elles ne veulent s'exposer elles-mêmes et leurs enfants aux attaques de la troupe ; interdit la circulation dans les rues, passé neuf heures du soir et déclare finalement que les barrières et issues de la ville sont militairement occupées.

Malgré les défenses de l'autorité, Mgr Mathieu, évêque de Samogiti a autorisé, dans tout son diocèse, des services funèbres en l'honneur du prince Czartoryski.

Londres, 29 août.

La banque d'Angleterre a réduit le taux de l'escompte à 4 %.

A Douvres, a eu lieu l'installation de lord Palmerston, comme conservateur des cinq ports. Dans le banquet donné à cette occasion, lord Palmerston a défendu l'institution des volontaires ; il a ajouté : « Nous ne pouvons pas, sans doute, rivaliser avec les puissances qui maintiennent sur pied dee centaines de milliers de soldats ; nous acceptons de leur part avec franchise, la main droite qui offre l'amitié quand elle nous est tendue ; nous ne nous défions pas de cette main droite parce que la gauche a saisi la garde de l'épée ; mais quand cette main gauche saisit la poignée de l'épée, ce serait folie, à nous, de jeter de côté le bouclier de la défense. »

L'office Reuter publie les nouvelles suivantes de New-York, en date du 17 août :

Une proclamation de M. Lincoln déclare les Etats confédérés en insurrection et illégales toutes les relations commerciales entre les Etats-Unis et les Etats séparatistes, et dit que toutes les marchandises provenant de ces relations seront saisies.

Berlin, 28 août.

On écrit des frontières de Pologne, 28 août :

A Varsovie, le général Lambert, gouverneur, a reçu les fonctionnaires ; il n'y a pas eu d'allocution. Les gendarmes et les agents de police ont quitté les rues ; tous les bivouacs ont été évacués.

Turin, 28 août.

Plusieurs journaux annoncent que de nouvelles expéditions sont parties de Rome à la suite d'un discours de l'ex-roi de Naples à la villa Patrizi.

M. Benedetti est arrivé cette nuit.

L'emprunt italien est à 71.50.

Madrid, 28 août.

La *Correspondencia* assure que la question de la remise aux consuls espagnols des archives des consulats napolitains, ordonnée par François II, n'est pas de nature à produire des explications.

Vienne, 28 août.

Dans la séance de la chambre des députés de ce jour, ont continué les débats au sujet de l'adresse à l'Empereur. Le député Smolka prend la défense des droits de la Hongrie, il s'attache à réfuter en détail le message de l'Empereur dans lequel il ne voit qu'une justification du programme du ministère ; ainsi, d'après lui, l'adresse proposée n'est qu'un vote de confiance pour le ministère. Il cherche à démontrer, que, la persévérance dans la voie suivie jusqu'à ce jour, doit infailliblement mener la monarchie à sa perte. Il s'attache enfin à démontrer que l'attitude prise par la Diète de Pesth est fondée en droit, et il termine en disant que l'abstention d'un grand nombre de députés peut être considérée comme un vote de méfiance contre le ministère.

Le député polonais Wenzyk formule également un vote de méfiance contre le ministère.

Pesth, 28 août.

MM. d'Appanyi et Mailath ont obtenu un congé de trois semaines. Le premier se rend à Dieppe. On regarde la retraite du second comme imminente, mais son successeur est encore inconnu.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 28 août 1861.

CAPELUCHE

Ou le Bourreau de Paris sous Charles VI.

ROMAN HISTORIQUE.

(Suite.)

VIII.

CAPELUCHE ET LÉONARD.

Pendant le cours de cette sanglante journée d'émeute, une jeune fille, retirée dans sa mansarde de la rue Saint-Jacques, écoutait avec effroi le bruit et le tumulte du dehors. Par moments elle se levait pour aller regarder à sa fenêtre, l'entr'ouvrait un instant, puis la refermait précipitamment à la vue des bandes déguenilées qui s'épandaient dans les rues en remplissant les airs de clameurs épouvantables. Sous l'impression de la terreur que lui inspirait ce triste spectacle, elle ne songea à prendre aucune nourriture.

Quand les premières ombres de la nuit s'épaissirent sur Paris, le bruit et le désordre allèrent s'apaisant par degrés. Le courage et la confiance revinrent alors au cœur de Suzanne, et elle s'apprêtait à sortir pour acheter quelques provisions, lorsque des pas précipités se firent entendre dans l'escalier.

Elle s'arrêta.

Au même instant on heurta à la porte, que par prudence elle venait de fermer à la clé.

— Qui est-là ? — demanda Suzanne toute tremblante.

— Un malheureux auquel vous pouvez sauver la vie... Mais ouvrez tout de suite. Au nom du ciel, ouvrez ? — répondit une voix suppliante et dont le timbre fit involontairement tressaillir la jeune fille.

Elle hésita... Recevoir chez elle un homme à cette heure !

— Sauvez-moi ! sauvez-moi ! je les entends ! je les entends !

Le son de cette voix avait un tel accent de prière et de supplication, que Suzanne émue ouvrit sa porte.

Un homme vêtu d'une longue robe rouge et les cheveux en désordre se précipita aussitôt dans la chambre.

— L'inconnu ! l'inconnu ! — s'écria Suzanne se réfugiant au fond de la mansarde.

En ce moment on entendit dans la rue des pas pesants et un cliquetis d'armes.

— Les voilà ! les voilà ! — dit le fugitif éperdu.

— Qui donc ? — demanda la jeune fille.

— Ceux qui me poursuivent pour me tuer.

— Grand Dieu ! exclama involontairement Suzanne, sur la figure de laquelle se peignit aussitôt la plus vive compassion.

— Où me cacher ! où fuir ?

— Ici ! — répondit-elle en montrant à Capeluche un étroit cabinet où elle mettait ses petites provisions de bois. — Cachez-vous derrière ces fagots.

Le bourreau avait à peine disparu dans le cabinet, que des archers du roi envahissaient la chambre.

— Holà ! la jolie fille, n'ayez pas peur ! — dit le chef à Suzanne, — ce n'est pas à vous que nous en voulons ; nous cherchons un scélérat que nous croyons s'être réfugié dans cette maison.

— Je n'ai vu personne, messire ! — répliqua la jeune fille avec assez d'assurance.

— Dailleurs, il ne serait pas commode de se cacher ici ! — insinua un archer.

— Par Notre-Dame, c'est vrai, Jehan, — répliqua le chef, — un véritable nid, charmant comme l'oiseau qui l'habite. — Et sa main caressa le menton de la jeune fille. — Allons fouiller alors à l'étage du haut, — ajouta-t-il, après avoir néanmoins promené un regard circulaire dans la chambre sans apercevoir la porte du cabinet qui, placée derrière le lit, se trouvait masquée par les rideaux dont les plis la recouvraient.

— Bonne nuit, la belle enfant !

— Bonsoir, messires ! — répartit Suzanne.

Les soldats redescendirent bientôt des étages supérieurs et sortirent de la maison.

Au moment de s'en éloigner : — J'aurais cependant parié qu'il était entré ici, — dit le chef.

— Tu te seras trompé, Marcel, car la nuit est si noire, qu'on y voit comme dans un four, répartit un soldat.

— Il nous faut cependant cet homme à tout prix... c'est l'ordre exprès du connétable. Nous allons visiter toutes les maisons de la rue ! — répondit le chef des archers.

Et ils se dirigèrent vers la maison voisine.

— Sont ils partis ? — demanda Capeluche de sa cachette. — Oui.

Le bourreau sortit du cabinet.

— Ange de beauté et d'amour, vous m'avez sauvé la vie, elle vous appartient désormais ! — s'écria-t-il avec un accent passionné, et tombant aux pieds de Suzanne dont il prit et embrassa les mains.

— Mais qui êtes-vous ? Qu'avez-vous donc fait, pour qu'on en veuille ainsi à vos jours ? — demanda la jeune fille tremblante d'une émotion indéfinissable.

— Qui je suis ? Un homme qui depuis qu'il vous a vue vous aime et vous adore ! Qui je suis, Suzanne ? Un homme qui vous sacrifierait tout, pour voir vos beaux yeux lui sourire, votre bouche adorable laisser tomber pour lui un seul mot d'amour.

(La suite au prochain numéro).

Jules C. Du Verger

On lit dans le *Pays* :

« Il est un fait à signaler, c'est que l'Empereur met autant de soin à éviter les ovations, que d'autres se donnent de peine pour en rechercher. Quand Sa Majesté voyage incognito, les ordres les plus sévères sont donnés pour que son passage soit ignoré et il est interdit aux autorités de se présenter aux gares. Or, dans la deuxième excursion que l'Empereur vient de faire à Plombières, toutes les populations étaient accourues en grand nombre aux abords des gares, sur toute la ligne de Châlons à Plombières, et de ce dernier lieu à Paris, par Chaumont, saluant le passage du train impérial de leurs chaleureuses acclamations.

» Dans beaucoup d'endroits les habitants s'irritent contre l'autorité de l'exécution des ordres reçus, et il est curieux, à ce propos, de lire la pétition suivante, que les habitants de Plombières ont adressée à l'Empereur :

» Sire,

» Les habitants de Plombières prennent la liberté de faire connaître à Votre Majesté qu'on leur a formellement interdit d'exprimer leur reconnaissance à leur bienfaiteur. On a employé les menaces pour empêcher une population de se porter à la rencontre de Votre Majesté, qui a tant fait pour nous ; ils vous supplient, Sire, de croire que leurs sentiments seront toujours les mêmes, et qu'aucuns faits ne pourront altérer leur dévoûment à Votre Majesté.

» *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !* »

(Suivent un grand nombre de signatures.)

Chronique locale.

Par décision spéciale du 15 août, S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics a décerné à M. Delom, chef de division à la préfecture, une Médaille de 1re classe, « en récompense du concours » dévoué qu'il a apporté aux travaux de la » Statistique agricole. »

Le Conseil général du Lot a clôturé aujourd'hui sa session.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 27 Août.

PRÉSIDENCE DE M. DELTHEIL.

M. le Préfet assiste à la séance.

Proposition de voter le sous-chapitre IV du Budget départemental, relatif au mobilier de la Préfecture et des Sous-préfectures et au local affecté au service de l'instruction publique. — Adopté. — Le crédit s'élève à la somme de 2,150f

Adoption du sous-chapitre 1er, relatif à l'entretien des bâtiments départementaux : allocation, 18,600f.

Adoption du Sous-chapitre 5, relatif au casernement de la gendarmerie du Lot.

Vote d'une somme de 60,000f pour les frais de construction du Palais de Justice.

Le Conseil examine ensuite diverses propositions d'intérêt local faites par plusieurs communes.

Liquidation de la retraite de M. Derenne, chef de division de la préfecture, et sa fixation à 1689f 09c

La séance est levée.

Séance du 28 août.

PRÉSIDENCE DE M. DELTHEIL.

M. le Préfet assiste à la séance.

Vote du sous-chapitre 3 relatif au local affecté au bureau de l'inspecteur d'académie : 300 fr.

Sous-chapitre 6. — Proposition de réduire à 150 fr. le crédit de 500 fr. demandés pour le service de la chambre consultative — Adopté. — Toutes les allocations de ce sous-chapitre, ne s'élevant qu'à 10,600 fr. d'après la réduction qui vient d'être faite, ont été votées par le Conseil.

Le Conseil vote le sous-chapitre 9 relatif aux aliénés et alloue une somme de 37,013 fr. 25 c. demandés pour assurer cet important service.

Le sous-chapitre 10, contenant trois crédits (17,000 fr.), destiné à pourvoir aux frais de diverses impressions, est aussi voté par le Conseil.

Vote du sous-chapitre 11 relatif au crédit pour les archives départementales.

Vote du sous-chapitre 12. — Dépenses diverses. — 3,650 fr.

Vote pour les dépenses de réparations faites à la caserne de gendarmerie de Cahors — 4,500 fr.

Vote du projet présenté par M. le Préfet, pour réparations à la prison de Cahors, s'élevant à 86,000 fr.

Discussion sur l'ancien tarif des taux de prestations. — Maintien du premier tarif.

Déclassement du chemin vicinal de grande communication n° 10, proposé. — Adopté.

Classements des chemins vicinaux d'intérêt commun nos 41 et 49 au rang des lignes vicinales de grande communication. — Rejeté.

Vote du sous-chapitre 17 (budget départemental). — Demande d'une création de trois bourses au lycée. — Rejeté.

Demande en paiement d'une somme de 336 fr. pour travaux exécutés à la sous-préfecture de Gourdon, par le sieur Pélissier. — Rejeté.

Même décision pour la demande du sieur Roques, entrepreneur.

Demande faite par le Conseil d'arrondissement de Figeac, pour la rectification de la route départementale, n° 7. — Ajournement.

Séance du 29 août 1861.

PRÉSIDENCE DE M. DELTHEIL.

Approbation des fonds de non-valeur de 1860.

Sous-Chapitre 22. — Emprunts. — Adopté.

Répartition entre les trois arrondissements, de Cahors, Figeac et Gourdon, du contingent des contributions foncières.

Maintien du nombre des centimes additionnels imposés en 1861.

Vote du budget de l'instruction primaire pour 1862.

Rapports soumis au Conseil et desquels il résulte que le service des contributions directes dans le département, est fait avec une grande régularité. Même mention pour le service des contributions indirectes et pour celui de la culture des tabacs. Le Conseil fait des remercîments à M. le Préfet qui lui a soumis ces documents intéressants.

Vote du sous-chapitre 8.

Sous-chapitre 19. — Assistance publique. — Allocations. — Voté.

Vote du sous-chaptre 16, moins l'allocation de 1,200 fr. affectée à l'établissement d'une salle de maternité.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

S. Exc. M. le maréchal ministre secrétaire d'Etat de la guerre a décidé, sous la date du 6 août 1861, que les jeunes soldats qui, après avoir servi deux ans comme engagés volontaires, se trouvent compris dans la deuxième portion du contingent de leur classe, ne seront pas, comme les autres hommes de cette deuxième portion, envoyés dans les dépôts d'instruction.

M. le comte Joachim Murat et M. Deltheil, députés de notre département, ont été invités, il y a quelque temps, à Paris, par S. Ex. le ministre des travaux publics, à assister à une réunion du Conseil supérieur des ponts et chaussées, où l'on devait s'occuper de la future voie ferrée devant traverser le Lot. Nos honorables représentants ont demandé que le tracé de la ligne projetée entre Toulouse et Paris par Lexos, fût abandonné et remplacé par celui de Montauban, Cahors, Gourdon, Brives, Saint-Yrieix et Limoges.

Ce tracé, offrant 20 à 25 kilom. de moins que celui par Cahuzac et Lexos, et constituant la voie centrale et directe de Toulouse à Paris aurait, en outre, l'avantage de traverser un riche département qui a des rapports d'affaires considérables avec le Nord et le Midi de la France.

MM. Murat et Deltheil ont donné à l'appui de ce projet des raisons assez sérieuses, assez fondées, pour que M. le ministre ait cru devoir suspendre sa décision et ordonner une enquête statistique sur les produits du nouveau tracé proposé.

Cette enquête sera faite incessamment par les soins de MM. les inspecteurs du contrôle de l'Etat qui ont déjà reçu leurs instructions à ce sujet.

Cinq départements, le Cantal, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et la Corrèze devront, par l'organe de leurs conseils généraux, exprimer leurs opinions sur ce projet Nous attendons avec une vive impatience la solution de cette question si importante. Elle est depuis trop longtemps en suspens, pour ne pas désirer qu'il soit le plus promptement possible prononcé à son égard.

Par décret impérial, en date du 22 août, le traitement de M. l'abbé de Chazelles, curé de Vayrac, a été élevé à la première classe.

Un autre décret du même jour agrée la nomination, faite par Mgr l'Évêque de Cahors, de M. l'abbé Viguié, à la curé de Lacapelle Marival, en remplacement de M. Lagarde, décédé.

Par arrêté préfectoral, en date du 28 août 1861, le sieur Aussel (Jean), a été chargé de la direction provisoire de l'école communale de Solomès.

Par arrêtés préfectoraux, en date du 30 août 1861, ont été nommés instituteurs communaux définitivement, MM :

Cancès (Toussaint), à St-Simon ; Delsériès (Jean), à Assier : Audubert (Baptiste-Urbain), à Ste-Eulalie ; Cassagne (Stasil), à Carayac.

Jeudi dernier, vers dix heures du matin, le village de Labastide présentait une animation inaccoutumée Mais ce n'était pas celle produite par les apprêts d'une fête. Les visages, en effet, étaient tristes, les lèvres restaient silencieuses. A chaque instant des voitures arrivaient dans la direction de Cahors ; elles portaient les personnes qui venaient assister à la messe de neuvaine dite en souvenir de la comtesse Murat, dont nous annoncions la mort, il y a quelques jours. C'est entre une double haie, formée par la population de Labastide et celle des localités environnantes, qu'elles sont parvenues, au château, où elles ont attendu un instant dans le grand salon de réception.

Le Comte a bientôt paru. A la vue des ravages produits par la douleur et le désespoir, sur cette physionomie d'ordinaire si souriante, tous les cœurs se sont serrés. Le Comte a pressé quelques mains, sans prononcer une seule parole. Au même moment la Comtesse douairière, belle-sœur du roi Murat, est entrée dans le salon ; le Comte lui a offert le bras et, suivi des assistants, s'est dirigé vers l'église de Labastide, où le service funèbre a immédiatement commencé. L'humble nef du village était trop petite pour contenir la foule accourue pour donner ce dernier témoignage de sympathie à la Comtesse Blanche. M. l'abbé Gratacap, ancien directeur de Sorèze, officiait. On remarquait dans l'assistance M. le préfet du Lot, M. de Marguerye, sous-préfet de Gourdon ; M. de Tillet, beau-frère du Comte Murat, quelques conseillers généraux, M. Dardenne, président du tribunal civil ; M. Bourdin, secrétaire général de la préfecture, et les principaux fonctionnaires du département ; plusieurs ecclésiastiques des localités voisines et un grand nombre de personnes de Figeac, St-Ceré, etc., étaient également venus. La cérémonie terminée, le Comte a voulu aller encore prier une dernière fois, sur la tombe de la Comtesse, et il est entré dans la chapelle où se trouve le caveau de la famille. Le cortége est ensuite revenu au château.

La population de Cahors, tout entière, se pressait, il y a un an, silencieuse et recueillie, sur le passage du convoi funèbre de M. Cavaignac. Le triste anniversaire a été célébré jeudi dernier en présence d'une foule aussi nombreuse, aussi sympathique.

Chevalier de la légion d'honneur, membre et plus tard président du Conseil général du Lot, membre de la commission administrative de l'hospice de Cahors, M. Cavaignac apporta dans ces diverses fonctions, une haute intelligence, et un dévouement qui ne se démentirent jamais Aux qualités d'habile administrateur, M. Cavaignac joignait aussi les vertus de l'homme privé : sa bonté était inépuisable, sa bienfaisance sans bornes.

Appelé par ses fonctions de Directeur de l'enregistrement et des domaines, loin de Cahors, il quitta cette ville avec un profond regret, conservant l'espoir d'y revenir bientôt. Il y revint en effet, pour goûter un repos si noblement acquis ; mais il ne put en jouir longtemps. La mort le frappa trop tôt, il succomba après une courte maladie.

Le deuil fut universel, et au sein de ce même Conseil général qu'il avait présidé plusieurs fois, la voix du nouveau président s'éleva émue, pour prononcer ces mots : « La mort d'un « homme de bien est toujours un malheur pu- « blic ; avant de nous séparer, j'ai l'honneur « de vous proposer d'exprimer le profond re- « gret que nous fait éprouver la perte de M. « Cavaignac, un de nos plus honorables com- « patriotes, aimé et estimé de tous. »

Jeudi, au milieu de l'Église St-Barthélemy, s'élevait un riche catafalque, dressé par des ouvriers reconnaissants, sous la direction de M. Lestrade. L'église avait peine à contenir la foule accourue pour rendre hommage à la mémoire de cet homme de bien, dont Cahors conservera longtemps le souvenir.

ÉCOLE IMPÉRIALE SPÉCIALE MILITAIRE.

Concours d'admission pour 1861.

Les épreuves écrites pour l'admission à l'Ecole Impériale spéciale militaire ayant été faites par toute la France les 16 et 17 juillet, les examens oraux dont l'ouverture a eu lieu, à Paris, le 3 août, continueront dans les départements, à dater du 28 août courant.

Sur la seule publication du présent avis, les canditats doivent se tenir pour avertis et se rendre dans celui des centres où ils ont le droit de subir les épreuves orales.

Chaque candidat subit les examens du premier degré par devant trois examinateurs dont deux l'interrogent sur les mathématiques, la géographie et l'allemand. Ces trois examinateurs commencent les examens dans chaque centre, le jour fixé ci-après.

Les canditats reconnus par suite de l'examen du premier degré, admissibles à l'examen du second degré, recevront des examinateurs un certificat constatant cette admissibilité ; ils peuvent seuls subir les épreuves devant le jury chargé des examens du second degré, et qui arrivera dans chaque centre deux ou trois jours après les examinateurs du premier degré.

Un extrait du règlement sur les examens sera affiché dans les salles où les épreuves devront être subies. Il contient les dispositions que les candidats ont intérêt de connaître.

Le concours d'admission aura lieu pour les départements de Haute-Garonne, Ariège, Aude, Aveyron, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, à Toulouse, le 19 septembre.

ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE.

Concours d'admission pour 1861.

Les épreuves écrites pour l'admission à l'Ecole Polytechnique ayant été faites par toute la France les 18, 19 et 20 juillet, les examens oraux, dont l'ouverture a eu lieu, à Paris, le 22 juillet, continueront dans les départements à dater du 28 août courant.

Sur la seule publication du présent avis, les candidats pourvus du diplôme de bacheliers ès-sciences ou de la pièce officielle constatant le droit au diplôme, doivent se tenir pour avertis et se rendre, en temps utile, dans celui du centres où ils ont droit de subir les épreuves.

Il y a deux degrés d'examen oral, l'examen du premier degré, qui a pour objet spécial de constater que les candidats ont l'instruction suffisante pour être admis à l'examen du second degré, l'examen du second degré qui est l'examen définitif et auquel ne peuvent être appelés que les candidats reconnus admissibles à la dite épreuve et pourvus d'un certificat constatant cette admissibilité.

L'examen du premier degré commence au jour qui est fixé pour l'ouverture de cette épreuve dans chaque centre.

L'examen du second degré succède à celui du premier degré à 2 ou 3 jours d'intervalle.

L'examen du premier degré est fait par deux examinateurs, celui du second degré par un jury composé de trois membres. Ces cinq examinateurs procèdent isolément dans autant de salles séparées.

Un extrait du règlement sur les examens sera affiché dans les salles où les épreuves devront être subies ; il contient les dispositions que les candidats ont intérêt à connaître.

Le concours d'admission aura lieu pour les départements de Haute-Garonne. Aude, Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne, à Toulouse, le 21 septembre.

M. Laur, vétérinaire à Cahors, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

L'épizootie qui a régné, l'an dernier, sur l'espèce équine, vient encore, aujourd'hui, exercer sa triste influence.

La terminaison de la scène que présentent ces animaux, étant redoutable, il devient utile d'avertir les propriétaires de chevaux, de redoubler de zèle dans l'hygiène de ces animaux.

L'adage, *mieux vaut prévenir que guérir*, doit être d'autant plus rigoureusement observé que l'on triomphe peu de l'affection régnante. Cette maladie consiste dans une altération de sang, ayant pour reflet une adynamie profonde se compliquant de phénomènes ataxiques qui ne tardent pas à faire succomber les animaux ; cette diathèse typhoïde est combattue en hygiène vétérinaire, par la nourriture analeptique, tonique, excitante.

Affectant principalement les animaux soumis à de fortes tractions, longtemps soutenues, sous l'influence de la température régnante, il devient inutile de recommander aux propriétaires d'éviter à ces animaux les courses prolongées, les travaux excessifs, pendant la durée de l'état atmosphérique actuel.

Agréez, etc. LAUR,

médecin-vétérinaire,

professeur de zootechnie à la Ferme-école du Montat.

On nous écrit de Beauregard, 24 août :

Un incendie s'est déclaré hier au village de Marsa, à la maison du nommé Alcouffe (Antoine).

Tout secours a été inutile; rien n'a pu être sauvé.

C'est un enfant qui a mis le feu par son imprudence. Cet enfant était allé chez un voisin prendre de la braise dont il laissa tomber quelques parcelles en montant l'escalier. Cette braise communiqua le feu à un tas de chanvre qui y était déposé.

La perte est évaluée à 1,200 fr., environ. La maison n'était pas assurée.

Cet incendie plonge dans la plus profonde misère le sieur Alcouffe, qui est père de trois enfants en bas âge.

On nous écrit ds Dégagnac :

Un incendie a éclaté, le 25 du courant, vers dix heures du soir, dans une grange située au lieu de Mazerat, commune de Dégagnac, appartenant au sieur Fourastié.

En quelques instants le bâtiment et ce qu'il renfermait a été détruit.

La perte est évaluée à 1,688 fr.

L'immeuble était assuré à la compagnie *la Confiance*.

On attribue cet incendie à la malveillance.

La justice informe.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 25 août 1861.

11 Versements dont 7 nouveaux....	3,040f	»
10 Rembourts dont 5 pour solde...	1,419	19

TAXE DU PAIN. — 25 août 1861.

1re qualité 39 c., 2e qualité 36 c., 3e qualité 33 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1re catégorie, 1f 05c ; 2e catégorie, 95c.
Taureau ou *Vache* : 1re catég., 85c; 2e catég., 75c.
Veau : 1re catégorie, 1f 20c ; 2e catégorie, 1f 10c.
Mouton : 1re catégorie, 1f 15c ; 2e catégorie 1f 05.

Pour la Chronique locale : LAYTOU.

Départements.

Gironde. — On se préoccupe beaucoup depuis quelques jours à Bordeaux de la question du rachat et du péage du pont. C'est aujourd'hui une affaire terminée, et il paraît certain qu'au passage de S. M. l'Empereur à Bordeaux, un décret impérial viendra satisfaire tous les vœux à cet égard.

L'Empereur ne quittera Paris que jeudi, peut-être même samedi pour aller à Tarbes visiter le haras créé par M. Fould, et de là se rendre à Biarritz rejoindre S. M. l'Impératrice.

Ce n'est donc que vers la fin de la semaine que S. M. passerait à Bordeaux, et rendrait le décret relatif au rachat du pont.

Le conseil municipal vient de voter, pour cet objet, une somme de 1,250,000 fr. *(Indicateur.)*

Tarn-et-Garonne. — Longtemps humiliés par la marche rapide des chemins de fer, les chevaux cherchent toutes les occasions de prendre leur revanche, et on les voit souvent entrer en sérieuse concurrence avec des locomotives.

C'est ainsi que samedi dernier, à la suite d'une gageure de 300 fr., M. Poujade, propriétaire aux environs de notre ville, a accompli en 1 h. 53 m. le trajet de Montauban à Saint-Antonin, en passant par Caussade. Ce parcours accidenté, de 41 kilomètres, a été exécuté par une petite jument âgée de 9 ans, d'une taille de 1 mètre 36, et attelée à un tilbury sur lequel avaient pris place les deux parieurs.

M. Poujade avait pris l'engagement d'arriver en 2 heures; il a donc largement gagné son pari de 7 minutes; nous pouvons ajouter que, parti de Montauban, en même temps que la locomotive du Grand-Central s'élançait de la gare, il est arrivé à Saint-Antonin en avance de quelques minutes sur le train, qui met réglementairement 1 h. 44 pour le parcours, mais qui cette fois se trouvait nn peu en retard.

La jument était si peu éprouvée par cette course extraordinaire, que son propriétaire offrait de revenir le soir même à Montauban en 2 heures. *(Courrier.)*

Charente-Inférieure. — Le port de Meschers, canton de Royan, vient d'être affligé profondément par la mort de M. Bataille, qui y exerçait l'emploi de receveur des douanes. Le 19 de ce mois, à deux heures du soir, il se rendit sur la plage que fréquentent les baigneurs; il était accompagné de deux jeunes gens âgés de douze ans. Précisément à cette heure, les courants produits par le flot étaient rapides, et M. Bataille qui s'y était confié, qui croyait pouvoir les surmonter, céda à leur énergie, fut entraîné au large et fit de vains efforts pour revenir au rivage.

Les deux enfants qui l'accompagnaient voyaient avec douleur cette lutte désespérée ; trop faibles pour porter secours à M. Bataille, ils suivirent la décroissance progresive de ses forces; il disparaissait, puis revenait à la surface de l'eau ; un suprême effort l'y ramena ; mais épuisé, il agita ses mains convulsives : ce fut son adieu à la terre, aux enfants qu'il abandonnait. Il était emporté au fond de l'abîme qui ne l'a pas encore rendu. M. Bataille n'était âgé que de trente ans. Il était né à Andaye, département de la Gironde. *(Echo Rochelais.)*

Lot-et-Garonne. — On nous écrit de Lusignan-Grand, que jeudi dernier, 22 août, deux enfants de cette commune allèrent vers le soir se baigner dans la Garonne. Ils étaient âgés, l'un de dix ans, l'autre de sept ; trop jeunes par conséquent pour mesurer la profondeur des eaux et la rapidité du courant, aussi furent-ils victimes de leur imprudence ; à peine entrés dans le fleuve ils furent emportés loin de la rive, et malgré tous les efforts des sieurs Brunet père et fils, accourus aux cris des compagnons de ces pauvres enfants, il ne fut possible de retirer de l'eau que le cadavre du plus âgé : l'autre fut retrouvé le lendemain à Port-Sainte-Marie.

(Journal de Lot-et-Garonne.)

Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Rome, 24 août.

Le 21 de ce mois, cent cinquante réactionnaires napolitains se sont réfugiés sur le territoire pontifical. Le commandant de la garnison française de Frosinone, informé de ce fait, envoya immédiatement une compagnie à Ceccans, où était arrivée cette bande. Soixante hommes de celle-ci ont déposé les armes et se sont mis sans aucune résistance à la disposition de la force française; les autres se sont retirés dans le bois de Pofi pour renter dans le royaume de Naples. Les soixante qui ont déposé les armes, ont été transportés à Frosinone; parmi eux est un officier.

Le lendemain, le capitaine commandant la compagnie française envoyée à Cicano, sur la nouvelle que des réactionnaires se trouvaient à Francesca, petit village du territoire de Valory, y envoya à la hâte un petit détachement pour vérifier la chose. Les soldats arrivés dans le pays s'aperçurent de la présence de plusieurs hommes faisant grand bruit dans une maison, et bientôt deux individus descendirent par la fenêtre d'une maison pour prendre la fuite.

Les français se mirent à leur poursuite faisant feu sur eux, mais sans résultat. Un soldat jetant son fusil, poursuivit l'un des fuyards et l'atteignit au-delà de la frontière pontificale où il put l'arrêter.

Quelques instants après, arriva un détachement de piémontais réclamant l'individu arrêté par le français, et nommé, dit-on, Vincent Riagi. Le soldat français contesta d'abord ce droit et ne fit consigner son prisonnier qu'aprés avoir vérifié qu'il était nopolitain et qu'il se trouvait sur le territoire de l'ancien royaume. Survint ensuite l'officier commandant la compagnie française, il reconnut la violation du territoire et se résigna à livrer ce malheureux qui, conduit par les piémontais à Castellanio, fut immédiatement fusillé. *(Journal de Rome.)*

— On écrit de Naples, le 20 août, à l'*Italie :*

La campagne peut se considérer comme finie.

Les routes sont toutes libres, et les courriers ne sont plus attaqués. Des masses de réactionnaires re rendent, et on les expédie à la Vauda di San Maurizio, camp établi à douze milles de Turin; on avait observé que la dispersion des réfractaires dans les différents corps n'offrait pas de bons résultats. Les débris des bandes sont vigoureusement cernés et ne commettent plus d'agression. La levée des marins s'est bien faite, et nous avons maintenant 4,000 napolitains dans les 8,000 de la marine italienne. La levée des 36,000 soldats se fera bientôt, et les quatre classes des congédiés finiront par marcher.

Vous voyez donc que le conseil de Napoléon III à M. Nigra (une armée nombreuse et bien disciplinée) s'effectuera rapidement, et après la reconnaissance éclatante du monde financier, nous commencerons à peser efficacement sur la solution romaine par le rétablissement de l'ordre normal et par une puissante organisation militaire.

— Indépendamment de la conspiration politique et des désertions, la sûreté générale est, en Italie, dans des conditions pitoyables. On vole à Turin, on vole et on assassine à Bologne, à Ferrare et un peu partout ; on émet de la fausse monnaie et on fait la contrebande dans des proportions inouïes.

Il est facile de reconnaître la cause qui produit ce surcroît de crimes. Le gouvernement piémontais possédait dans le temps une excellente gendarmerie qui suffisait à son territoire, et dont le service était admirable. A mesure que les annexions se sont faites, les gendarmes piémontais ont été envoyés dans les nouvelles provinces où la gendarmerie existante était dissoute.

Il est vrai qu'on tâchait de la réorganiser après sur le système piémontais; mais cela prenait du temps, et, en attendant le nombre des gendarmes diminuait en raison de l'agrandissement du territoire. A l'heure qu'il est, Naples et la Sicile ont absorbé presque toute la gendarmerie piémontaise, tandis qu'elles n'ont envoyé ici qu'un très-petit nombre d'élèves, et qu'ils ne seront instruits que dans un délai assez long.

En attendant, une direction générale de la police est devenue de toute nécessité : le ministre de l'intérieur ne tardera pas à en proposer la création par décret royal, sauf ratification du Parlement. AMATO. *(Constitutionnel.)*

HONGRIE.

Pesth, 24 août.

Avant-hier, les Palatins, en présence du prince Sprimat, ont délibéré dans les salons du gardien de la couronne, comte Georges Karoly, pour s'entendre sur une direction uniforme à suivre dans l'exercice de leurs fonctions. On a pris pour mot d'ordre la plus stricte légalité, et il a été décidé que, dans l'intérêt de l'administration civile et judiciaire, les Palatins feraient leur possible et emploieraient tous les moyens légaux pour maintenir l'ordre et la tranquillité. Hier matin, les « représentants » c'est-à-dire les membres de la diète dissoute, se réunirent dans la salle du comitat et s'entendirent au sujet des principes qui les guideront dans leur conduite à leur retour dans leurs foyers. *(Pesthi-Hirnok.)*

POLOGNE.

Varsovie, 25 août.

A l'occasion et à la suite de la fête de l'union, Kowno a été le théâtre d'une imposante manifestation.

La population tout entière s'est transportée, après l'office divin, portant les croix, les bannières et les reliques des saints, et guidée par le clergé, sur les bords du fleuve (Niémen) qui sépare l'ancien grand-duché du royaume de Pologne et s'est avancée sur le pont qui joint les deux rives. Là, il a fallu s'arrêter devant une double rangée de cosaques du Don envoyés pour la circonstance par le général Nazimoff. De plus, le pont avait été coupé au milieu.

La foule, cependant, a marché en avant, mais les cosaques, sur l'ordre qui leur a été donné, ont chargé le fouet en main. Ce fut un moment terrible. Les femmes et les enfants poussaient des cris déchirants. A cet instant, ces mots furent prononcés : A genoux ! et subitement, toute cette foule, se prosternant, entonna l'hymne national. «Dieu qui protège, etc. » Le directeur de la police accourut à la nouvelle de ce qui s'y passait ; il ordonna aux troupes de se séparer en deux, et de cerner la foule. Les chant redoublèrent, la foule restait agenouillée, personne ne songeait à fuir.

C'était un admirable spectacle, si grand, si émouvant qu'il imposa aux Cosaques eux-mêmes ; au lieu d'écraser cette multitude agenouillée et sans armes, l'officier qui commandait, saisi à cette vue, d'un respect involontaire, se découvrit et fit le signe de la croix ; lentement et l'un après l'autre, tous les cosaques l'imitèrent; tous se découvrirent et firent le signe de la croix.

Les chants redoublèrent alors, et comme quelques sanglots se faisaient encore entendre, l'officier s'écria : « Nous ne vous voulons aucun mal, nous ne bougeons pas. » Alors, la foule se précipita sur le pont que ne barrait plus la troupe, mais il était impossible de le franchir. A ce moment on aperçut sur l'autre rive, les processions de Poniemon et de Godleff, villes du royaume. Les chants se répondirent, les bannières s'agitèrent en signe de salut. En un instant, et sous les yeux des Cosaques désormais inoffensifs, le pont fut rétabli et les deux populations mêlées, jetèrent au Ciel d'une seule voix l'hymne de la patrie commune. *(Journal de Dresde.)*

L'Évêque de Podlachie a protesté contre les abus de l'autorité militaire, et la déportation arbitraire de plusieurs prêtres. *(Havas.)*

TURQUIE.

Constantinople, 27 août.

Le général Codrington est arrivé vendredi, et a été reçu samedi par le Sultan.

Le duc de Montebello est arrivé dimanche, et a été reçu lundi par le sultan. Il a fait ses visites aux ministres, à la Porte, aujourd'hui.

Le général prussien Willisen, qui doit complimenter le Sultan, est arrivé hier et sera reçu demain au palais impérial.

Mehemet-Djemil-Bey s'est embarqué dimanche pour Odessa, où il doit complimenter le czar.

Le vice roi d'Egypte est arrivé hier pour présenter ses hommages à son souverain.

Les représentants de Russie, d'Italie et de Belgique ont été reçus hier par le sultan, à qui ils ont remis leurs nouvelles lettres de créance.

Jeudi prochain, le sultan assistera à une grande revue des troupes de l'armée de Constantinople et de la garde impériale, sur le terrain de manœuvres des Eaux-Douces d'Europe.

Une dépêche de Raguse annonce qu'Omer-Pacha a accordé aux Monténégrins une trève jusqu'au 1er septembre. *(Journal de Constantinople.)*

EGYPTE.

Alexandrie, 20 août,

Les Anglais deviennent de plus en plus jaloux de notre influence dans la mer Rouge. Cette influence, il faut le reconnaître, ne fait que s'accroître à mesure que les travaux de percement prennent un plus grand développement. Les Anglais, qui sont forts pour nous accuser, prétendent que nous convoitons une partie du littoral occidental de la mer Rouge et que nous sommes pour quelque chose dans les troubles de l'Abyssinie. A les en croire, nos rapports commerciaux avec l'iman de Mascate seraient suspects et nous aurions l'intention de profiter des évènements de Tamarive pour prendre définitivement possession de l'île de Madagascar qui fut cédée à Louis XIV. Ce qui mécontente nos alliés d'Outre-Manche, c'est le langage des habitants de l'île de Maurice qui n'ont jamais cessé d'être Français et qui se félicitent des évènements survenus en Europe, en ayant l'idée que ces évènements pourront un jour changer leur destinée. *(Havas.)*

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

Paris, 30 août 1861.

L'Empereur et le Prince Impérial ont quitté le palais de Saint-Cloud, pour se rendre directement à Biarritz.

L'Empereur sera rejoint vendredi par sa Majesté l'Impératrice, qui doit quitter les Faux-Bonnes aujourd'hui jeudi, et ne s'arrêtera que quelques heures au château de Pau.

Me Crémieux a commencé hier sa plaidoirie en faveur de M. Mirès. Il a beaucoup attaqué le rapport de l'expert en ce qui concerne les inventaires qui n'ont pas, suivant la défense, le caractère frauduleux que la prévention leur a attribués. Il est vrai qu'il y a des pertes dans les opérations de M. Mirès ; mais quelles sont les entreprises qui n'en subissent pas? Quant aux dividendes qu'il a distribués, ils étaient parfaitement acquis. M. Monginot, expert, s'est trompé surtout pour les inventaires de 1859 et 1860. De plus, il a fait supporter à l'exercice de 1860 des pertes qui ne sont que la suite de l'arrestation de M. Mirès, le 17 février 1861. Il est constant dit Me Crémieux, que la dépréciation subie par les valeurs de la Caisse des chemins de fer, après l'incarcération du gérant, ne peut être imputée à M. Mirès.

L'arrêt sera probablement rendu samedi.

— On parle beaucoup d'un projet de mariage de la princesse Anna Murat avec le prince Nicolas-Auguste, duc de Dalécarlie, second frère du roi de Suède. Si cette union s'accomplit, elle donnera naturellement un nouveau crédit aux bruits d'intimité toujours croissante, et même d'alliance offensive et défensive, entre la France et la Suède.

— Par décret impérial, Mgr Maret, évêque de Sura *in partibus*, est nommé au canonicat du premier ordre, vacant au chapitre de St-Denis par la mort de Mgr Philibert de Bruillard.

Mgr Jeancard, évêque de Cérame *in partibus*, est nommé au canonicat du premier ordre, vacant dans le même chapitre par la mort de Mgr de La Croix d'Azolette.

— Le *Moniteur* contient un rapport de M. le ministre de la marine signalant l'insuffisance du nombre d'officiers de la flotte. M. le ministre propose une augmentation de 105 officiers pour cette année. Il est convaincu qu'une semblable augmentation sera nécessaire en 1862.

Ce rapport est suivi de l'approbation de l'Empereur.

— Divers indices permettent de croire que Leurs Majestés Impériales passeront au moins deux mois, cet automne, dans leur résidence de Compiègne. Toute la Cour arrivera, dit-on, vers le 15 octobre prochain.

— Lord Cowley a eu aujourd'hui, à une heure, une longue conférence avec M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères.

— Les bombes incendiaires qui ont été expérimentées à Toulon n'ont pas précisément produit le résultat que l'on attendait. On va se livrer à de nouvelles expériences qui permettront d'apprécier définitivement l'importance de ce nouveau projectile de guerre.

Il est question d'établir sur les lignes de chemins de fer français des wagons-dortoirs d'un confort et d'une élégance peu communs. Ils renfermeront trente-six lits sur trois rangs ; chaque lit, entouré de rideaux de manière à former alcove, serait composé d'un sommier en ressort, d'un matelas en crin et d'une couverture très chaude : un compartiment spécial serait réservé pour les dames qui voyagent seules.

— Rossini vient d'être décoré de l'ordre du Mérite, la plus haute distinction dans les États cisalpins. M. le comte Nigra, ambassadeur du roi Victor-Emmanuel, s'est rendu jeudi soir chez le maëstro et lui a remis au nom du roi, les insignes de cet ordre.

— On annonce la prochaine apparition d'une nouvelle brochure de M. de la Guéronière, sur la question romaine.

— Le maréchal Baraguey-d'Hilliers, assez gravement malade, va être remplacé temporairement, dit-on, par le maréchal Randon, dans le commandement de la troisième circonscription militaire.

— Pour terminer, laissez-moi vous raconter une anecdote qui démontre une fois de plus que la liberté illimitée dont jouissent les jeunes filles anglaises a parfois ses inconvénients.

Une jeune fille qui recevait des leçons d'un artiste italien, avait eu l'imprudence d'entretenir une correspondance avec lui; s'apercevant que le jeune homme procédait par voie d'emprunts d'argent, elle reconnut qu'elle s'engageait dans une fausse voie et voulut rentrer en possession de ses lettres, elle consentit dans ce but à donner 50,000 fr. à son amant et reçut en échange un paquet où elle reconnut son écriture, elle crut avoir toutes ses lettres, il n'y en avait qu'une seule, le reste était un paquet de vieux journaux ; elle se décida alors à tout avouer à son tuteur. Le troubadour qui se nomme Vincent Colluccia été arrêté, on a trouvé en sa possession la somme qu'il avait reçue, moins 10,000 fr. Il est traduit devant un tribunal de police.

— Le second volume des *Mémoires et correspondances du roi Jérôme et de la reine Ca-*

therine, vient de paraître. Il est entièrement consacré aux grands évènement militaires qui remplirent les années 1806 et 1807, et, dès le début donne une idée exacte de la position dans laquelle se trouvait le jeune frère de Napoléon vis-à-vis de sa famille parvenue au rang suprême. Cette position que l'amitié de Napoléon 1er avait faite tout-à-coup brillante força Jérôme à changer de carrière; il quitta la marine et devint commandant en chef de l'armée des alliés dont on fit plus tard le neuvième corps de la grande armée. Ce neuvième corps, composé de Bavarois, de Wurtembergeois, opéra dans la Sibérie Prussienne il eut pour principale occupation de faire les siéges de Glogau, de Breslau, de Schweidnitz, de Glatz. Les succès du jeune commandant en chef le conduisait à un mariage illustre, au trône de Westphalie. Au milieu des récits d'opérations militaires se trouvent des renseignements précieux relatifs à l'histoire du temps, de notes sur une foule de personnages devenus célèbres. On y rappelle l'anecdote si connue de la princesse de Xatzfeld obtenant la grâce de son mari. Tout le monde abandonnait la malheureuse femme cherchant à pénétrer auprès de l'Empereur. Ce fut Jérôme qui lui offrit son bras, la conduisit au palais et attendit que Napoléon sortit de son cabinet. On sait quel fut le résultat de cette généreuse intervention.

Pour extrait, J. C. Du Verger.

Faits divers.

Le paisible village d'Eigthon Banks, près Gateshead (Grande-Bretagne), a été mis en émoi, ces jours derniers, par la nouvelle d'un double meurtre commis par une mère sur ses enfants. Ce crime est ainsi rapporté par *Newcastle Chronicle :*

« Stoker, ouvrier mineur, avait une famille composée de sa femme et de leurs quatre enfants, dont le plus âgé avait atteint dix ans et le plus jeune seulement six mois. Ces gens vivaient dans un cottage de Galloping Green, entre Eigthon Banks et Wreckenton. Samedi, le mari quitte la maison pour aller au marché, à Newcastle, et il laissa chez lui sa femme et ses enfants. Après dîner, les trois aînés sortirent de la maison pour aller jouer. Vers deux heures, la mère alla chercher le plus jeune de ses enfants, petite fille de trois ans qu'elle ramena à la maison.

» Après être rentrée chez elle, mistress Stoker ferma ses volets, circonstance qui ne fut pas remarquée alors malgré sa singularité. Il est vrai que la plupart des habitants du village étaient partis pour le marché de Newcastle. Rien de ce qui se passa à l'intérieur du cottage ne transpira jusqu'au retour du mari, qui eut lieu vers quatre heures du soir. Quand Stoker rentra, il trouva les deux aînées de ses filles assises sur le seuil de la porte, que leur mère, dirent-elles, refusait de leur ouvrir.

» Stoker appela sa femme, mais n'obtint pas de réponse; alors il se mit à chercher un moyen quelconque pour pénétrer dans la maison. L'une des fenêtres ayant un carreau de bois, que l'on ouvre pour ventiler, Stoker força ce carreau par lequel il fit passer l'aînée de ses filles en lui disant de chercher sa mère. Presque aussitôt l'enfant revient tout effarée, disant que sa mère et les enfants renfermés avec elle gisaient sur le lit, baignés dans leur sang. Stoker dit à la petite fille d'ouvrir la fenêtre, pénétra dans la maison, et trouva, en effet mistress Stoker et ses deux enfants, paraissant morts, étendus dans le lit. Une large blessure à la gorge indiquait à quelle cause la mort devait être attribuée.

» Stoker appela les voisins, et ceux-ci s'empressèrent de se mettre à la disposition du malheureux mineur. Un homme courut à Wreckenton chercher un médecin. Bientôt deux hommes de l'art furent sur les lieux. Les corps furent examinés. Les deux enfants étaient morts, mais la vie n'avait pas encore abandonné mistress Stoker, dont l'état d'ailleurs était désespéré. Cette malheureuse laissa échapper quelques paroles incohérentes.

» En réponse aux questions de son mari, elle déclara qu'elle avait coupé le cou à ses enfants deux heures avant de se l'être coupé à elle-même, et comme on lui demandait comment elle avait pu commettre un acte si atroce, elle répondit qu'elle avait la tête perdue. En examinant le cadavre des enfants, on put reconnaître que le rasoir qui avait ouvert les blessures avait été conduit avec un étrange sang-froid. Ce rasoir était celui qui servait à Stoker pour faire sa toilette. Cependant un des enfants avait sans doute lutté, car il était blessé aux bras et aux jambes. Mistress Stoker expira quelques heures après. Elle avait trente-quatre ans. »

Pour tous les faits divers, A. Laytou.

BULLETIN COMMERCIAL.

Les alcools du Nord, par suite de la rareté de la marchandise, ont été vivement poussés dans le sens de la hausse. Quelques livraisons ayant été effectuées, on est revenu à des prix plus calmes. Le disponible vaut 90 fr. et le livrable sur les 4 mois de septembre 86 fr. l'hect. à 86 degrés, avec vendeurs. En 3/6 du Languedoc, les affaires sur place ont été nulles à 115 fr. l'hect. à 86 degrés en entrepôt.

Les eaux-de-vie continuent à ne donner lieu à aucune affaire, tant à l'entrepôt du quai St-Bernard que sur les lieux mêmes de production.

Les vins de l'an dernier à l'Entrepôt de Paris et à Bercy restent avec une vente assez courante et des prix bien tenus, mais seulement pour les meilleures qualités du Cher, de l'Orléanais et de ses environs. Les vins du Languedoc continuent à être en faveur; aucune amélioration ne s'étant produite dans les vignobles du Midi, la prochaine récolte sera beaucoup moins importante que l'an dernier.

Blés. — Il y a toujours peu d'entrain pour les affaires, néanmoins les détenteurs maintiennent ferme les prix de 27-50 à 28 fr. pour les premières qualités, et 25-50 à 27 fr. les sortes ordinaires; le tout les 80 kil.

Farines. — Placements bornés aux besoins journaliers de la boulangerie. Cours bien tenus de 23-75 à 24 fr. les sortes de ville, du Lot, de Moissac, de Marmande et de Couthures, et 24-50 à 25 fr. les qualités de Nérac; le tout les 50 kil.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

COMMUNE DE CAHORS

Marché aux grains. — Mercredi, 24 août.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	268	42	26f 72	78 k. 240
Maïs.....	15	4	14f 83	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

29 août 1861.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	68 70	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	98 50	» »	» »
Banque de France.....	2908 75	» »	» »
30 août.			
Au comptant :			
3 pour 100.....	68 80	» 10	» »
4 1/2 pour 100.....	98 25	» »	» 25
Banque de France.....	2900 »	» »	8 75
31 août.			
Au comptant :			
3 pour 100	68 95	» 15	» »
4 1/2 pour cent	98 50	» 25	» »
Banque de France.....	2900 »	» »	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 au 31 août 1861.

Naissances.

27 août. Arbouys (Antoine).

Mariages.

28 — Marmiesse (Ant.) et Bessières (Guillaumette).

Décès.

28 — Gonzalès (Marie-Jeanne), 19 mois.
28 — Delmas (Marie), 43 ans.
29 — Pendaries (Jules), 14 mois.
30 — Ciaprelda (Marie), 21 mois.
30 — Castagné (Antoinette), 3 ans.
30 — Deler (Marie), 74 ans.
31 — Noyer (Marguerite), 11 mois.

Lundi prochain, 2 septembre, M. Bosco, fils, de passage dans notre ville, donne une représentation de ses exercices de prestidigitation.

Messageries Desclaux, père,

TRAJET DE CAHORS A PARIS EN 22 HEURES

M. DESCLAUX a l'honneur d'informer MM. les Voyageurs que le départ de la voiture de Cahors à Valence-d'Agen est actuellement fixé à six heures du matin, de manière à ce qu'elle puisse correspondre directement à Valence, tant à l'aller qu'au retour, avec les trains *express* se dirigeant sur Toulouse, Cette, Bordeaux, Tours, Orléans et Paris.

Pour faciliter les relations directes avec le réseau d'Orléans, la gare de Valence délivrera des billets directs, pour Tours, Orléans et Paris.

Le bureau central des chemins de fer du Midi à Bordeaux, délivre également des bulletins de place pour Cahors.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

LE TEMPS publie tous les Dimanches une Revue Financière, par M. EUGÈNE FORCADE.

(Extrait du programme.)

« LE TEMPS sera ce que doit être un journal sous le régime du suffrage universel. Il ne relèvera d'aucun parti, d'aucune secte, d'aucune coterie. Son programme, c'est le large programme de l'esprit moderne : la liberté. Ce mot dit tout à la condition d'être bien compris, et nous espérons montrer que nous l'avons compris. »

MM. les abonnés nouveaux recevront en prime tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication :

LA FEMME EN BLANC

Ce roman, de WILKIE COLLINS, traduit par M. F. Forgues, a obtenu en Angleterre, un succès immense qu'il voit en ce moment se renouveler en France.

LE TEMPS a acquis en outre la faculté de donner en prime à ses abonnés, aux prix très réduit de 1 fr. 50 c. le volume, expédié franc de port, tous les volumes des deux Collections suivantes, éditées par Hachette et Lahure :

1° La Collection des principaux Classiques français ;

2° La Traduction des meilleurs Romans étrangers.

AVIS

Le sieur **SÉVAL** prévient ses clients qu'il vient d'établir un magasin de voitures toutes confectionnées, en tous genres, à deux et à quatre roues. — Il a en outre en magasin des Tilburys, Phaëtons, Dog-Karts, Voitures de famille d'occasion à de très bons prix. — Ses travaux sont garantis pour un an. Grand assortiment de Selles, Harnais, Fouets et Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Caparaçons Articles de voyage, Chapelières de dame, Nécessaires, etc...

Ses Magasins sont situés à Cahors, hôtel des Ambassadeurs.

Un Phaëton d'occasion à vendre, pour cause de départ.

BRASSERIE CENTRALE

MAGDELAIN, à Cahors.

BIÈRE BLANCHE

De toutes les Boissons en usage, la Bière est sans contredit une des plus hygiéniques. La médecine la prescrit souvent comme étant très salutaire. Mais la préparation de la Bière demande autant de soin que d'intelligence. Celle de M. Magdelain se recommande au Public par ses qualités réellement supérieures. — Sa Bière blanche surtout, qu'on ne connaissait pas encore à Cahors, est aussi rafraîchissante que tonique. Pendant l'été elle est préférable à la Bière brune. Les véritables connaisseurs la recherchent. — Nous ne saurions trop engager les consommateurs à l'adopter et à en propager l'usage dans notre département. C'est une boisson tonique et délicieuse à la fois.

CHANGEMENT DE DOMICILE

AU PAUVRE DIABLE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin de nouveautés sur les Fossés, maison Vernet, ex-pharmacien.

Voulant, autant que possible, vendre les marchandises, qui se trouvent dans son magasin, **F. LABIE** vient de leur faire subir un rabais considérable de 25 à 30 pour cent, au moins.

A LOUER

Un joli JARDIN avec maison d'agrément, cuisine, terrasse, citerne, pompe, Cave ; très-bien planté, murs tapissés de vignes ; poiriers en espaliers, situé enclos Ste Claire, à Cahors. S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

Le propriétaire-gerant : A. Laytou.